

**cndp** Commission nationale  
du **débat public**

## BILAN DU GARANT

Projet d'Infrastructures de Port  
Atlantique La Rochelle  
"Port Horizon 2025"

Concertation préalable

01 Février – 18 Mars 2018

Claude RENOU  
Désigné par la Commission Nationale  
du Débat Public

Le 18 avril 2018

# Bilan du garant

## Port Horizon 2025

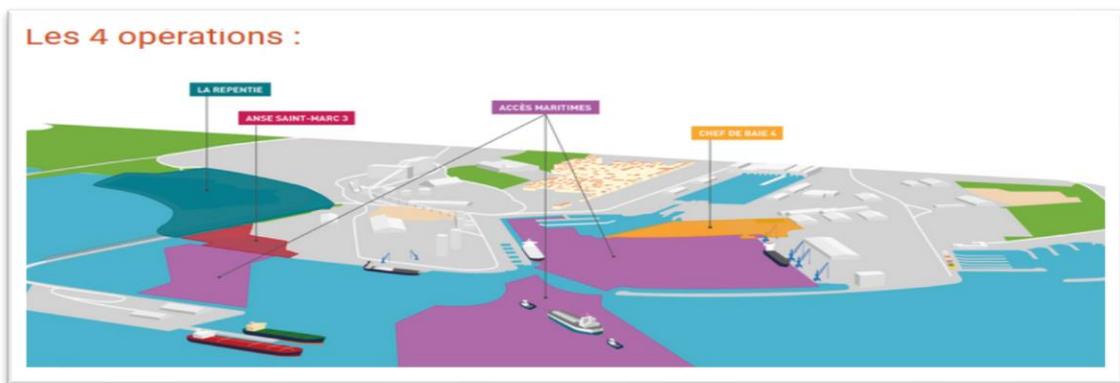
01 Février – 18 Mars 2018

### SOMMAIRE

FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET .....	3
CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION .....	4
CONTEXTE DU PROJET.....	5
La saisine de la CNDP .....	5
Le champ de la concertation.....	5
Le contexte de la concertation .....	6
DESCRIPTIF DU PROJET .....	7
Objectifs généraux .....	7
Principales caractéristiques des opérations envisagées par le Port.....	7
Son coût .....	10
DISPOSITIF DE GARANTIE DE LA CONCERTATION .....	10
Les garants.....	10
La maîtrise d'ouvrage.....	11
ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION.....	11
Le dispositif de concertation et ses modalités de validation .....	11
Déroulement de la concertation.....	12
Relations avec les médias .....	13
Les principales publications .....	14
RÉSULTATS DE LA CONCERTATION .....	15
Appréciation de la démarche .....	15
Principaux points de consensus .....	15
Principaux sujets de préoccupations .....	16
Autres sujets et propositions .....	17
Les premières réponses et engagements du Port .....	17
AVIS DU GARANT SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION .....	17
RECOMMANDATIONS AU MAÎTRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC À METTRE EN ŒUVRE .....	18

## FICHE D'IDENTITÉ DU PROJET

- **MAITRE D'OUVRAGE :**  
**Port Atlantique La Rochelle**
- **CONTEXTE :**  
Port Atlantique La Rochelle entend développer les infrastructures terrestres du port et améliorer ses accès maritimes pour garantir une meilleure compétitivité au regard des évolutions actuelles et à venir de la navigation de commerce. La saisine volontaire de la CNDP témoigne de la volonté de Port Atlantique La Rochelle de conduire son projet en y associant l'ensemble des parties prenantes, y compris le grand public.
- **CARTE DU PROJET, PLAN DE SITUATION :**



- **OBJECTIFS :**  
Le projet d'aménagement "Port Horizon 2025" permettra de transformer l'espace portuaire pour accueillir tous les navires de commerce, y compris les plus grands actuellement en circulation, en renforçant les filières historiques du Port et en attirant de nouvelles activités à forte valeur ajoutée.
- **CARACTÉRISTIQUES :**  
3 opérations visant à augmenter la capacité d'accueil des bateaux et les espaces de stockage.  
1 opération visant à améliorer les accès maritimes.
- **COÛT :**  
80 millions d'€uros H.T (valeur 2018)
- **CALENDRIER DE MISE EN SERVICE ENVISAGÉ :**  
mi 2019 - fin 2024

## CHIFFRES CLÉS DE LA CONCERTATION

- **QUELQUES DATES CLÉS :**

- Décision d'organiser une concertation – 4 octobre 2017
- Désignation du garant – 4 octobre 2017
- Dates de la concertation – du 1<sup>er</sup> février au 18 mars 2018
- Publication du bilan – le 18 avril 2018

- **PÉRIMÈTRES DE LA CONCERTATION :**

- 1 quartier et une île
- 1 agglomération (28 communes)
- 1 département
- 1 région

- **DOCUMENTS DE LA CONCERTATION :**

- 1 400 exemplaires de la plaquette "Port Horizon 2025"
- 225 affiches
- 1 500 exemplaires du journal "L'Escale Atlantique"
- Site Internet du Port : 2 rubriques – Projet – Concertation
- 1 exposition (3 lieux différents)

- **ÉVÉNEMENTS PUBLICS :**

- 1 réunion d'ouverture
- 3 lieux d'exposition
- 3 après-midi d'échanges ouverts
- 1 réunion de proximité

- **PARTICIPANTS :**

- Plus de 800 connexions au site internet
- Plus de 400 participants (dont 21 contributions écrites et 3 questions)

## CONTEXTE DU PROJET

### La saisine de la CNDP

Le grand port maritime de La Rochelle, Port Atlantique La Rochelle, a décidé de saisir la Commission Nationale du Débat Public<sup>1</sup> sur un projet d'infrastructures ("Port Horizon 2025") conformément aux nouvelles dispositions prévues par l'ordonnance du 3 août 2016, cependant que le maître d'ouvrage n'en avait pas la stricte obligation compte tenu du montant estimé de 80 M€ HT du projet pris dans sa globalité.

Dans sa séance du 4 octobre 2017 la CNDP, considérant que :

- Les impacts sur l'environnement et l'aménagement du territoire apparaissaient limités en l'état actuel du dossier ;
- Les enjeux sociaux et économiques étaient certains, notamment en ce qui concerne la filière des énergies marines renouvelables ;
- Le dossier était le fruit d'une concertation approfondie avec les acteurs institutionnels mais qu'il convenait d'associer le public ;

A décidé que :

- Il n'y avait pas lieu d'organiser un débat public au sens de l'article R.121-7 du code de l'environnement ;
- Le maître d'ouvrage devrait organiser une concertation préalable dont les modalités seraient définies par la Commission ;

Par cette même décision monsieur Claude Renou a été désigné comme garant du processus de concertation avec l'appui de monsieur Jean-Louis Laure.

### Le champ de la concertation

"Port Horizon 2025" constitue l'une des applications opérationnelles du projet stratégique réalisé par le Port et validé en avril 2015 (préalablement soumis à l'avis de l'autorité environnementale) et qui a été intégré pour l'essentiel au contrat de Plan État-Région 2015/2020 signé en mai 2015 ; cette double inscription confère au projet porté par le grand port maritime une réelle légitimité mais restreint simultanément le champ du débat en matière d'opportunité.

"Port Horizon 2025" forme un projet global regroupant quatre opérations distinctes mais complémentaires<sup>2</sup>. Cette consolidation, privilégiée tant par le maître d'ouvrage que par la CNDP, relève d'une double logique : elle est d'une part justifiée par l'interaction entre différents aménagements terrestres mais surtout par la nécessité d'approfondir les voies d'accès et de manœuvre maritimes sans lesquelles les aménagements portuaires sont inopérants ; elle favorise d'autre part une approche globale qui, par son importance, justifie - dans l'intérêt même du public - l'organisation d'une concertation préalable avec garant. Cette disposition préfigure enfin l'éventualité d'une enquête publique unique à venir.

---

<sup>1</sup> La saisine de la CNDP a été complétée *a posteriori* par le grand port maritime par la publication de deux annonces légales (Les Échos du 11 octobre 2017 et Sud-Ouest du 12 octobre 2017).

<sup>2</sup> Chef de baie 4, Anse Saint-Marc, La Repentie et les opérations de dragage et de déroctage associées

Cette approche synthétique a cependant été critiquée au cours de la concertation par certaines parties prenantes (essentiellement quatre associations environnementales<sup>3</sup>), considérant que "l'amalgame" des quatre projets en un seul programme ne permettait pas de traiter en profondeur "les sujets du dragage et du déroctage qui auraient dû faire l'objet d'une démarche spécifique en raison de l'importance de leurs impacts potentiels directs et indirects sur les milieux et le fonctionnement des habitats marins des pertuis charentais".

### Le contexte de la concertation

L'initiative de Port Atlantique La Rochelle relève à la fois de la volonté manifeste du maître d'ouvrage de conduire son projet en y associant l'ensemble des parties prenantes, y compris le grand public, et du retour d'expériences précédentes en matière d'aménagement ou d'exploitation – qu'elles soient ou non de sa responsabilité directe – ayant pu avoir des conséquences manifestes pour l'environnement (impacts des opérations de déroctage antérieures, rejets de particules fines, nuages de poussières, pollution de l'air, nuisances liées au transport routier ou ferré...).

La concertation préalable *stricto sensu* organisée sous l'égide de la CNDP, aussi formalisée soit-elle, ne peut être considérée comme une démarche isolée. Elle s'est en effet inscrite, particulièrement dans le cas d'espèce, au sein d'un dialogue territorial actif et structuré - volontaire ou contraint - préalablement engagé par le Port qu'elle est venue élargir et enrichir<sup>4</sup>. Le projet a en effet été débattu dans plusieurs instances de natures diverses : débat préalable en conseil de développement, concertation avec les acteurs institutionnels, relations établies avec les collectivités territoriales, inscription à l'ordre du jour du conseil de gestion du Parc Marin, association de l'Union Maritime... Plusieurs actions d'information ou de concertation ont d'autre part (ou avaient déjà) prospéré en parallèle, liées à des sujets connexes susceptibles d'impliquer, directement ou indirectement, le grand port maritime : élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal (intégrant le sujet du contournement ferroviaire), visites régulières du port organisées par l'Office de tourisme et opération "Port Ouvert", élaboration des documents stratégiques de façades (qui a fait l'objet d'une concertation nationale sous l'égide de la CNDP du 25 janvier au 25 mars 2018, avec notamment l'organisation d'un atelier à La Rochelle le samedi 10 mars), plan de prévention des risques technologiques...

Le projet mis en débat a été principalement circonscrit *de facto* aux conditions de mise en œuvre des quatre opérations d'aménagement d'infrastructures. Pour cette raison certains acteurs ont jugé l'objet de la concertation trop limité et auraient souhaité une mise en perspective plus ouverte et un élargissement à des enjeux amont et aval tels que, par exemple, le bien fondé du développement de l'exportation céréalière ou de l'importation d'hydrocarbures, ou encore la nature des activités industrielles à venir, tant en termes d'installations que de modalités d'exploitation.

---

<sup>3</sup> Ré Nature Environnement, Nature Environnement 17, Mat-Ré, R.E.S.P.I.R.E.

<sup>4</sup> En outre la ratification de l'ordonnance du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement est intervenue 03/03/2018, pendant le calendrier de la concertation préalable.

## DESCRIPTIF DU PROJET

Port Atlantique La Rochelle, grand port maritime de la façade atlantique, est un port en eau profonde, capable d'accueillir la plupart des navires de grande taille 24 H/24 et 7 J/7.



### Objectifs généraux

L'objet du projet d'aménagement "Port Horizon 2025" porté par Port Atlantique La Rochelle est d'accompagner les évolutions du transport maritime mondial (massification des échanges, augmentation de la taille des navires...) et d'anticiper celles de demain pour accueillir avec efficacité les navires de commerce. La réalisation de ce projet d'infrastructures permettrait de transformer l'espace portuaire pour conserver la compétitivité du port en renforçant ses filières historiques et en attirant de nouvelles activités à forte valeur ajoutée.

### Principales caractéristiques des opérations envisagées par le Port

#### Opération "Chef de Baie 4"

##### OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Faire de Chef de Baie un hub logistique pour la filière pâte à papier.

Adapter les infrastructures portuaires à des navires d'une capacité de 85 000 tonnes.

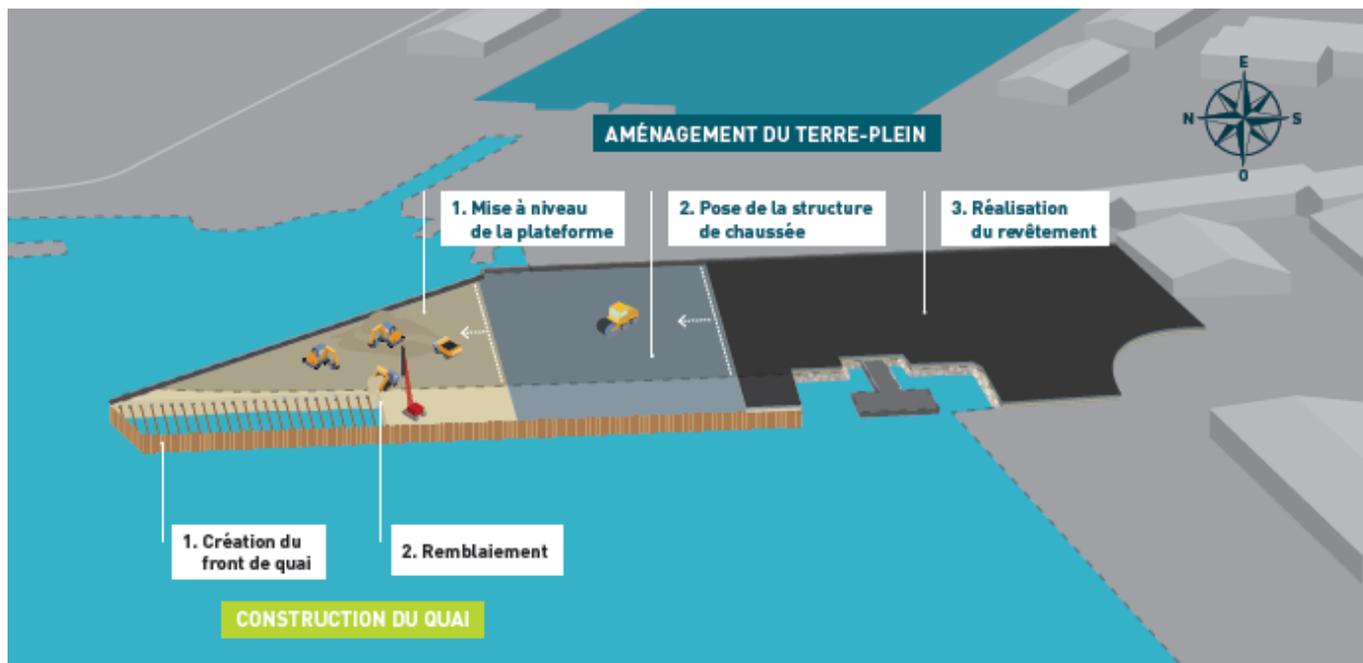
Développer l'activité conteneurs.

Optimiser l'exploitation portuaire.

##### CE QUI EST PRÉVU

Construction du quai de Chef de Baie 4.

Aménagement du terre-plein.



### Opération "Anse Saint-Marc 3"

#### OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Connecter et desservir la zone Sud de la Repentie d'ici 2020.

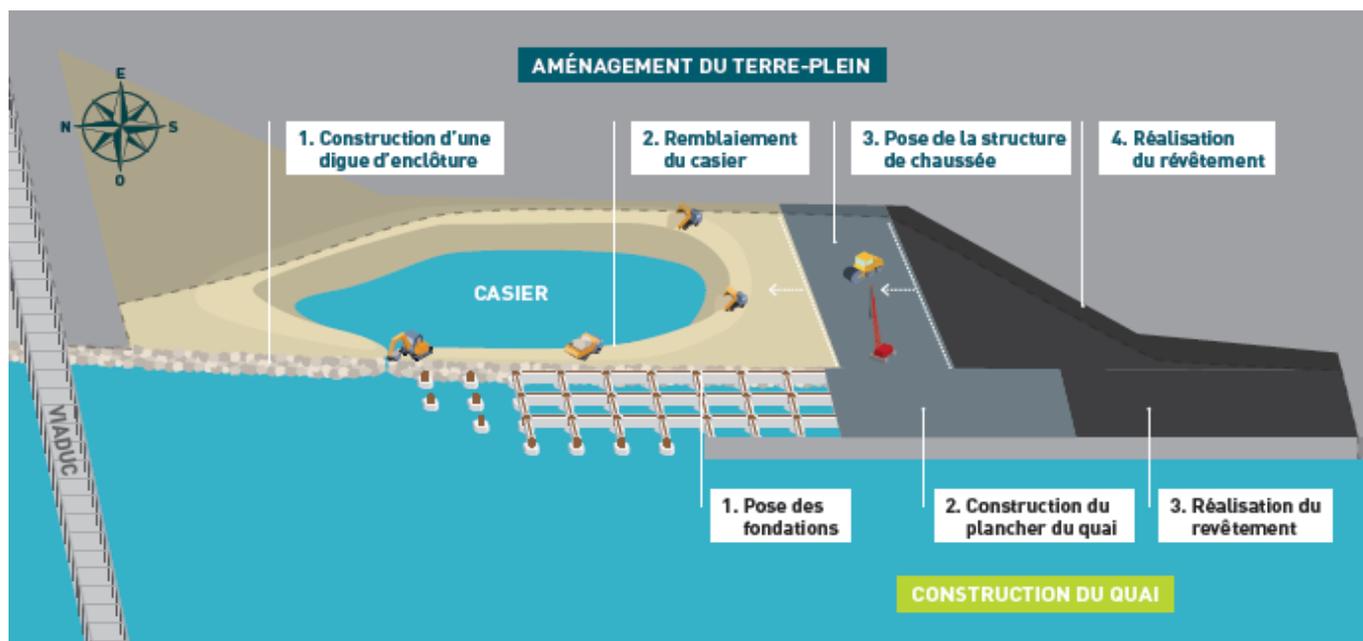
Se doter d'un terminal spécialisé en manutention de colis lourds.

Répondre aux besoins de développement de la filière énergies marines renouvelables.

#### CE QUI EST PRÉVU

Construction du quai de l'Anse Saint-Marc 3.

Aménagement d'un terre-plein.



## Opération "La Repentie"

### OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Connecter la plateforme de La Repentie aux terminaux de l'anse Saint-Marc et du môle d'escale.

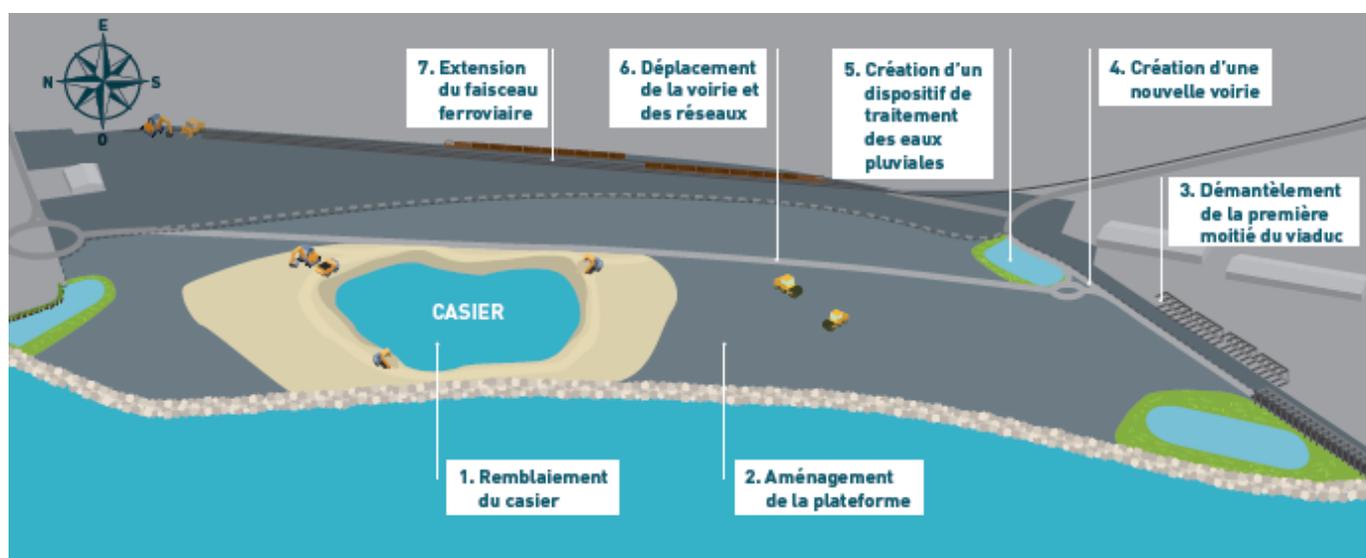
Favoriser l'implantation d'entreprises au sein du port (35 hectares).

Offrir une réponse adaptée aux besoins des filières existantes (vracs) et d'avenir (énergies marines renouvelables).

### CE QUI EST PRÉVU

Démantèlement de la partie terrestre du viaduc du môle d'escale, aménagement d'une plateforme de 10 hectares pour le stockage de colis lourds, réalisation de la voirie définitive et de bassins de collecte et de traitement des eaux de pluie.

Déplacement de la voirie principale, extension du faisceau ferroviaire et finalisation de la plateforme de 35 hectares.



## Opération "Améliorer les accès maritimes"

### OBJECTIFS STRATÉGIQUES

Améliorer l'accessibilité des navires.

Créer les accès nautiques des terminaux de Chef de Baie 4 et de l'anse Saint-Marc 3 en adaptant le chenal et les souilles aux navires de nouvelle génération (navires de types Panamax).

Maintenir la sécurité des manœuvres d'entrée et de sortie des navires.

### CE QUI EST PRÉVU

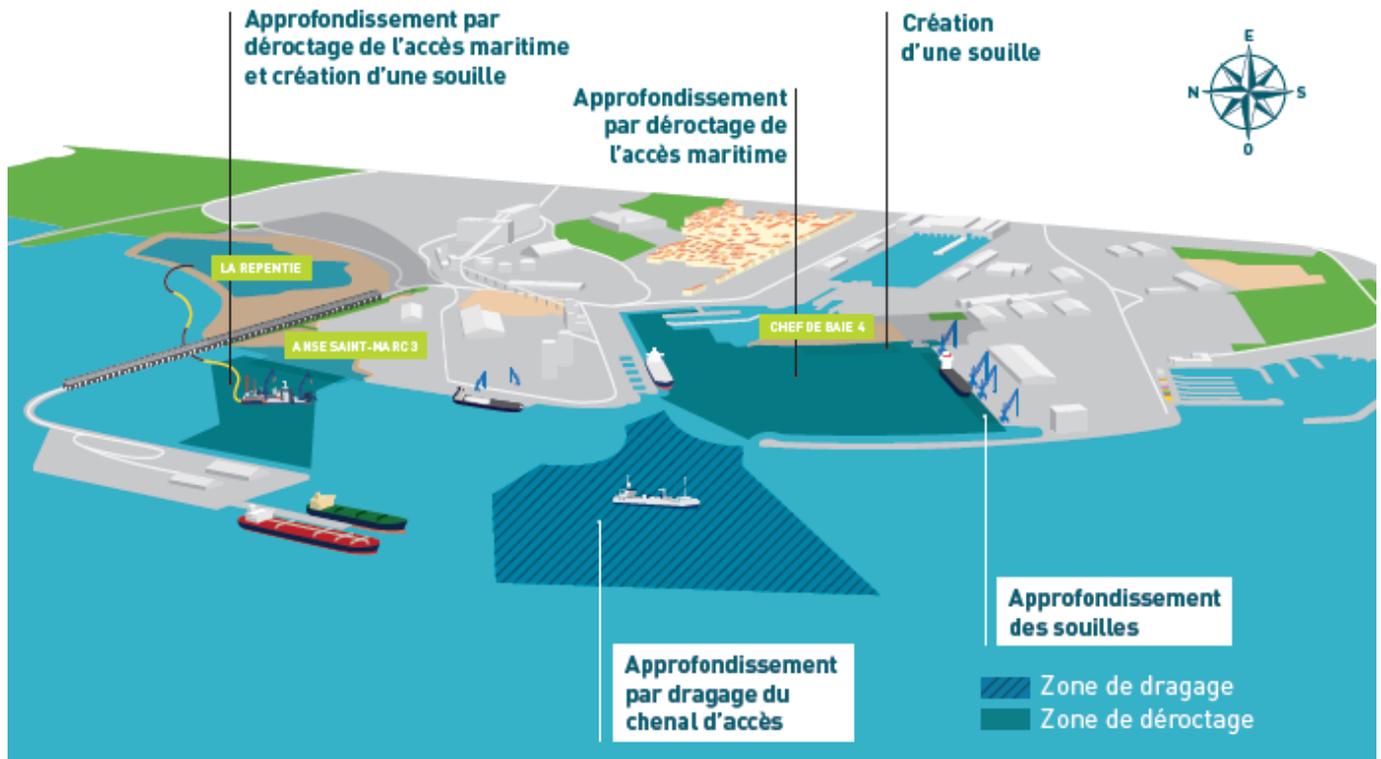
Approfondissement du chenal d'accès.

Création de souilles<sup>5</sup> et de l'accès maritime à l'anse Saint-Marc 3 et à Chef de Baie 4.

Approfondissement de l'accès maritime de Chef de Baie.

Approfondissement des souilles existantes des quais de Chef de Baie et Lombard.

<sup>5</sup> Souille : Fosse creusée au pied d'un quai afin d'augmenter le tirant d'eau accessible pour un navire à quai et lui permettre d'être toujours en flottaison, quelle que soit la marée.



## Son coût

Le montant estimé du projet "Port Horizon 2025" par le maître d'ouvrage s'élève à 80 millions d'euros H.T (valeur 2018)

- |                                      |           |
|--------------------------------------|-----------|
| □ Terminal de Chef de Baie 4 :       | 25 M€ H.T |
| □ Terminal de l'Anse Saint-Marc 3 :  | 25 M€ H.T |
| □ Aménagement de La Repentie :       | 15 M€ H.T |
| □ Amélioration des accès maritimes : | 15 M€ H.T |

## DISPOSITIF DE GARANTIE DE LA CONCERTATION

### Les garants

La CNDP a désigné deux garants, un titulaire (Claude Renou) et un "en appui" (Jean-Louis Laure), dans une configuration inédite et innovante. Tout au long des quelques six mois de préparation et d'animation de la concertation préalable (octobre 2017 - mars 2018) le garant en titre a fait le choix d'une association étroite du garant en appui de sorte que ce dernier participe, dans la mesure du possible, à l'ensemble des réunions avec le maître d'ouvrage et à tous les temps de rencontre et de dialogue avec le public.

Les garants ont été par ailleurs associés, à leur demande, à différentes actions de concertation (deux ateliers avec les parties prenantes associées organisés par le Port, une réunion d'information du conseil municipal...) conduites en parallèle à la concertation publique.

## La maîtrise d'ouvrage

La préparation de la concertation a été engagée entre les garants et le maître d'ouvrage dès la mi-octobre 2017. Cette phase a permis au Port d'explicitier et de justifier son projet (ses enjeux, ses objectifs, ses caractéristiques, sa mise en œuvre...), aux garants de questionner le maître d'ouvrage et de préciser les règles et les modalités de la concertation à venir (visibilité de la démarche, accessibilité et transparence de l'information, pluralité des modes de participation...).

Le Port avait préalablement pris différentes initiatives pour partager et affiner son projet avec les acteurs, sans toutefois y associer le grand public dans sa globalité. Les garants ont expliqué que si ces différents apports devaient être pris en considération, il n'en demeurerait pas moins que la concertation préalable devait inclure l'ensemble du public, élargi à toute l'agglomération rochelaise. Les représentants du grand port maritime, attentifs aux observations des garants, ont accédé à l'essentiel des suggestions formulées par ces derniers.

A l'issue de cette phase préparatoire le dispositif de concertation, dont la pierre angulaire était la mise au point du "livret de la concertation", a été arrêté et pu être présenté pour validation à la CNDP en janvier 2018.

Cette période de préparation a notamment pris la forme de

- 6 réunions de travail avec le Port
- 1 atelier avec les parties prenantes
- 1 conférence de presse
- 1 réunion de présentation au conseil municipal de La Rochelle
- 2 visites du Port (une terrestre, une maritime)
- Plus de 110 échanges de mails
- Et des heures de communications téléphoniques...

## ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA CONCERTATION

### Le dispositif de concertation et ses modalités de validation

Compte tenu du déploiement de la concertation globale déjà engagée par le Port, à laquelle de nombreux acteurs étaient déjà associés (y compris le comité de quartier Laleu - la Pallice - La Rossignollette, représentant les riverains), la vocation majeure du dispositif de concertation préalable a été d'ouvrir et d'élargir l'information et la participation au grand public.

Le dispositif avait été préalablement présenté aux parties prenantes associées, enrichi et validé par elles, réunies en atelier à l'initiative du Port le 28 novembre 2017. Ces modalités ont été ensuite rendues publiques une semaine avant l'ouverture de la concertation lors d'une réunion de presse conjointe maître d'ouvrage / garants le 23 janvier 2018. À l'issue, les garants n'ont été saisi d'aucune manière au sujet des modalités de concertation proposées, hormis la publication tardive d'un communiqué à l'initiative de quatre associations environnementales. Ce document, en date du 19 février, n'a été porté formellement à la connaissance des garants qu'à la veille de la clôture de la concertation, critiquant les modalités retenues.

Sur proposition des garants ces mêmes associations ont produit et adressé une nouvelle contribution qui a été prise en considération dans le présent bilan malgré sa transmission après la clôture de la concertation préalable.

D'une façon générale, les garants sont restés attentif à toute occasion ou sollicitation susceptible de faire foisonner la concertation et a notamment signalé au maître d'ouvrage la proposition d'une réunion spécifique du "comité économique et social de l'Île de Ré", suggestion que le maître d'ouvrage a déclinée "souhaitant s'en tenir aux strictes modalités définies par la CNDP".

### Déroulement de la concertation

La concertation s'est déroulée sur une période formelle de six semaines, du 1<sup>er</sup> février au 18 mars<sup>6</sup>.

Les garants ont veillé particulièrement à la qualité et à la diversité des actions du plan de communication mené par le maître d'ouvrage pour assurer l'information du grand public et solliciter sa participation. Outre les annonces légales publiées en octobre 2017 le plan de communication a compris :

- **Les supports d'information**

- Une plaquette d'information de 40 pages, le « livret de la concertation », tiré initialement en 800 exemplaires, largement diffusé et mis à la disposition du public. Ce document présentait, outre l'objet et les modalités de la concertation, les enjeux du projet, ses principales caractéristiques, opération par opération, les points de vigilance et les mesures que le Port entendait prendre en matière environnementale. Ce document était également téléchargeable à partir du site du maître d'ouvrage. Un second tirage de 600 exemplaires a été nécessaire en cours de concertation.
- Deux entrées dédiées, "le projet" et "la concertation publique", ont été créées sur la page d'accueil du site Internet du Port, développant les mêmes rubriques.
- Une exposition sur le projet a été présentée dans trois sites (mairie de Rivedoux-Plage sur l'Île-de-Ré, Hall de l'hôtel de communauté d'agglomération de La Rochelle et maison du Port) pendant toute la durée de la concertation.
- Un numéro spécial de la lettre d'information du grand port maritime, *Escale Atlantique*, (février-mars 2018) a été réalisé et diffusé à 1500 exemplaires, accessible également en téléchargement libre sur le site du Port. La concertation et le projet ont d'autre part été régulièrement traités dans la lettre de Port Atlantique La Rochelle.
- Une campagne d'information d'accompagnement de la concertation par annonces dans la presse quotidienne régionale a été réalisée pour assurer la visibilité de la démarche et renforcer la visibilité des différents rendez-vous.
- Une affichette diffusée à 225 exemplaires.

---

<sup>6</sup> Certains médias ont néanmoins mentionné de façon erronée le 7 février, jour de la première réunion publique, comme date de lancement.

• **Les modes de contribution**

- Une adresse de courriel spécifique [concertation@larochelle.fr](mailto:concertation@larochelle.fr) a été mise à la disposition des internautes pour poser des questions et transmettre des avis, de même que l'adresse du garant [clauderenu@garant-cndp.fr](mailto:clauderenu@garant-cndp.fr), complétée par une adresse physique de contact et de courrier à la maison du Port.
- Une réunion publique a été organisée dans la soirée du mercredi 7 février à l'espace Encan, réunissant environ 120 participants, hors maîtrise d'ouvrage et partenaires. Après les présentations de la démarche de concertation préalable et du projet, cette réunion a permis de débattre largement, pendant près de trois heures, de tous les aspects du projet.
- Trois permanences du Port (temps de rencontre et d'échange ouverts), en présence des garants, ont été organisées sur les lieux d'exposition les 21 février (mairie de Rivedoux-Plage), 2 mars (hall de l'hôtel d'agglomération) et 7 mars (maison du Port), de 14 heures à 18 heures. Si ces rendez-vous ont mobilisé relativement peu d'habitants (une quarantaine de personnes au total en trois séances de quatre heures) les échanges - souvent préparés de manière approfondie -, mariant questionnements d'intérêt général autant que préoccupations personnelles, ont été intenses et ont suscité une forte satisfaction des participants.
- La réunion de proximité organisée le samedi 17 mars au matin sous la présidence du maire et en présence des garants a rassemblé environ 80 participants, hors maîtrise d'ouvrage et collectivité. L'objet de cette dernière réunion ("réunion publique pour échanger sur les grands projets structurants de la Ville et les sujets spécifiques du secteur", y compris implicitement le projet du Port) a pu paraître ambiguë à certains participants, d'autant que le départ précipité du maire a mis fin *de facto* prématurément aux échanges... Néanmoins, après une présentation synthétique par l'équipe de la maîtrise d'ouvrage, toutes les questions relatives au projet du Port ont pu être abordées par les participants ; celles-ci ont porté principalement sur l'accroissement des circulations de transit (routières et ferrées) généré par le développement de l'activité du port.

**Relations avec les médias**

Avant la saisine de la CNDP le Port avait déjà engagé une politique d'information du public sur son projet de renforcement de ses infrastructures. Celle-ci a ensuite été renforcée à partir d'octobre 2017. En premier lieu par son site Internet et par son mensuel "L'Escale Atlantique".

La phase la plus active a commencé avec la conférence de presse conjointe (Port et garants) qui s'est tenue à la Maison du Port le 23 janvier.

Présence de 13 journalistes (locaux et régionaux) dont une équipe de télévision de France 3 Nouvelle Aquitaine.

Au cours de cette présentation, un communiqué de presse a été diffusé aux journalistes présents. De même que celui-ci a été adressé à la presse locale, territoriale, nationale et spécialisée (126 contacts au total).

## Les principales publications

- **Télévision**

- ✓ France 3 : Reportage de 1mn52 diffusé le soir même dans l'édition régionale Nouvelle Aquitaine.

- **Presse écrite**

### Généraliste

- ✓ Journal "Sud-Ouest" : Quotidien régional avec des articles les 24 (2 pages), 25 et 27 janvier (1 page). Les 07/ 08 (1 page) et 22 février. Le 17 mars 2018.
- ✓ Journal "L'Hebdo de Charente Maritime" : Hebdomadaire local avec un article le 23/01/2018.
- ✓ Journal "Le Phare de Ré" : Hebdomadaire local avec des articles les 31 janvier (1 page), 21 et 28 février (1 page), 14 mars 2018.
- ✓ Journal de Rivedoux-Plage : Mensuel avec article dans l'édition de janvier 2018
- ✓ Journal de La Rochelle : Mensuel avec deux articles dans l'édition de mars 2018.

### Professionnelle

- ✓ "Le Marin" : Hebdomadaire national avec un article le 25 janvier 2018.
- ✓ "La Dépêche-Le petit meunier" : Deux articles dans l'édition du 06 février 2018.
- ✓ "Journal de la Marine Marchande" : Mensuel national avec articles les 12 février (1 page) et 12 mars 2018 (4 pages).
- ✓ "Le Moniteur" : Hebdomadaire national avec un article le 16 février 2018.
- ✓ "L'Antenne" : Quotidien national avec un article le 28 février 2018.

- **Communication dématérialisée**

### Sites Web généralistes

- ✓ Sudouest.fr : Articles les 24 janvier et 07 février 2018.
- ✓ Lefigaro.fr : Article le 25 janvier 2018.

### Sites Web professionnels

- ✓ meretmarine.com
- ✓ APS.fr
- ✓ lemoniteur.fr
- ✓ lesnouveautés.fr (*le Figaro économie*)
- ✓ info-eco.fr
- ✓ actu-transport-logistique.fr
- ✓ agriculteur-charentais.resussir.fr
- ✓ lejournaldesprofessionnels.fr

### Sites Web territoriaux

- ✓ Communauté d'agglomération de La Rochelle
- ✓ Ville de La Rochelle
- ✓ Ville de Rivedoux-Plage (Île de Ré)

### Site Web du maître d'ouvrage

- ✓ Le Port Atlantique La Rochelle :

Le site Internet du Port disposait d'une brève sur la concertation préalable sur sa page d'accueil dès le 07/12/2017.

Entre le 1er février et le 18 mars, la page dédiée à la concertation a été visualisée 455 fois et la page dédiée au projet Port Horizon 2025 a été vue 351 fois.

La page du registre des questions/réponses a été vue 168 fois.

- **Publicité**

11 insertions publicitaires ont été réalisées entre le 18 janvier et le 8 mars : sept dans le quotidien Sud-Ouest, trois dans l'hebdomadaire Le Phare de Ré et une dans le programme de la salle des musiques de La Pallice "La Sirène" pour accompagner la concertation en général ou annoncer les rendez-vous.

225 affichettes annonçant la réunion publique, les 3 lieux d'exposition et les 3 temps de rencontres. Diffusion en centre-ville de La Rochelle et de La Pallice (hors commerce) - Maison du Port - Jeumont (accueil site portuaire) - Mairie Annexe de Laleu - Comités de quartier - Mairie de Rivedoux.

## RÉSULTATS DE LA CONCERTATION

### Appréciation de la démarche

La concertation préalable sur le projet d'infrastructures du grand port maritime de La Rochelle n'a pas mobilisé une forte participation (un peu plus de 400 personnes au total en prenant en compte les réunions publiques, les permanences, les visites de l'exposition, les sollicitations et les contributions écrites). Hormis les nombreuses questions posées, critiques ou préoccupations exprimées en séance, une vingtaine de contributions écrites ont été communiquées au Port ou aux garants, en complément de la trentaine d'avis consignés sur les registres.

À quelques exceptions près le projet Port Horizon 2025 recueille néanmoins un large consensus auprès de la population, sous réserve toutefois que certaines précautions soient prises pour garantir le plus faible impact des aménagements sur l'environnement, tant au moment des travaux (2019 - 2024) que pendant l'exploitation. Cette adhésion oblige donc le Port autant qu'elle le conforte dans son projet. Cet accord et ces points de vigilance sont développés ci-après.

Le consensus exprimé est aussi le fruit d'un continuum d'information et de concertation développé par le Port de longue date auprès des acteurs locaux, de l'insertion du projet dans un cadre stratégique largement débattu et validé, d'un portage politique fort par les collectivités et la communauté socio-économique, d'une relation suivie avec les riverains dont les garants ont pu être les témoins, bref d'une insertion accomplie du Port dans son environnement économique et social.

### Principaux points de consensus

La forte mobilisation des acteurs professionnels porteurs du plus grand nombre de contributions en soutien, la majorité des avis exprimés et la quasi absence de contestation de son bien-fondé, témoignent d'un consensus sur le projet.

- L'argument majeur développé en faveur du projet Port Horizon 2025 est l'enjeu économique de développement, d'attractivité et de compétitivité pour le port et la communauté portuaire d'une part, pour son hinterland et l'ensemble du territoire rochelais d'autre part. La raison principalement invoquée est le poids de l'activité portuaire dans l'économie locale et l'emploi, dont le nombre généré par le Port sur le territoire de la communauté d'agglomération est de 1715 selon l'Insee (dernières statistiques publiées). Le Port reçoit ainsi un soutien explicite de nombreux acteurs de la filière, entreprises et salariés, opérateurs (pilotage, remorquage, manutention...) ou sous-traitants.
- Viennent ensuite les raisons opérationnelles, notamment la nécessité de la mise en conformité des capacités d'accueil du port avec les nouvelles normes de la navigation commerciale (massification et gabarit des navires).
- La posture d'écoute et la démarche de dialogue dont le Port a su faire preuve avec les parties prenantes, appréciées du public, sont fréquemment mentionnées en complément d'un avis sur le fond, et considérées comme une garantie de bonne fin pour l'avenir.

### Principaux sujets de préoccupations

Les points de vue des acteurs institutionnels et les préoccupations du grand public se recoupent fréquemment en ce qui concerne les réserves et les points de vigilance.

- Le premier sujet de préoccupation (exprimé tant par les associations que les riverains ou les collectivités) est l'impact du dragage et du déroctage sur le milieu marin, à court, moyen et long terme. Quelles solutions techniques seront retenues et quelle surveillance sera observée, notamment pendant les phases de travaux, pour éviter une dégradation de l'environnement (préservation des fonds marins, turbidité et qualité de l'eau, impacts sur les activités conchylicoles...) ? La fragilité des sites (pertuis) et la sensibilité des activités sont citées de façon récurrente.
- Les conséquences logiques du développement de l'activité portuaire, successif à l'accroissement de ses capacités, sur les circulations routière et ferroviaire (en dépit du succès escompté du report modal route-fer), est la seconde préoccupation, particulièrement relevée par les riverains du quartier de La Pallice qui craignent une augmentation proportionnelle des nuisances (bruit, pollution, encombrement...)
- Les rejets de toute nature, particulièrement la pollution de l'air (gaz, poussières...) font l'objet d'une grande sensibilité, y compris dans la situation d'exploitation actuelle du site.
- L'incertitude sur la nature des activités (aujourd'hui pour la plupart encore au stade d'hypothèses, comme le développement de l'éolien en mer) et les caractéristiques indéfinies des superstructures à accueillir suscite également des interrogations et des inquiétudes (risques technologiques, insertion paysagère, effets collatéraux...).
- Plusieurs avis pointent l'incompatibilité du paysage industriel du port avec les sites touristiques protégés de l'Île de Ré.

- La prise en compte des risques naturels majeurs (phénomène sismique et submersion) est considérée comme insuffisamment explicitée.

### Autres sujets et propositions

- Plusieurs contributeurs ont questionné la pertinence du modèle de développement (agricole ou industriel) qui fonde le projet du Port et auraient souhaité une réflexion stratégique amont en profondeur, à la fois pour vérifier et, le cas échéant, discuter les hypothèses retenues et pour introduire des alternatives plus favorables, selon eux, à la transition écologique (économie circulaire, filières vertes, production bio...).
- Le développement de la fonction touristique a été abordé à plusieurs reprises au travers de l'activité d'accueil des bateaux de croisières et de sa compatibilité avec la réception d'hydrocarbures. Le développement de cette activité sur le port dépendra notamment d'une réflexion stratégique plus globale au niveau du territoire.
- Une suggestion a été faite d'étudier l'installation d'une école d'architecture navale sur le site pour profiter des synergies avec l'activité portuaire.
- Le comité de quartier Laleu - la Pallice - La Rossignollette a renouvelé son souhait d'être associé d'une manière ou d'une autre aux modalités de gouvernance du Port, bien que les dispositions juridiques n'autorisent pas strictement cette possibilité.
- La question de l'avenir de la base sous-marine a été posée.

À noter que les sujets du coût et du financement du projet n'ont été abordés qu'*a minima* par le public, de même que celle de la navigation maritime en tant que telle.

### Les premières réponses et engagements du Port

- Le Port s'est engagé à ce que la réalisation du projet "Port Horizon 2025" n'induisse pas de nuisances supplémentaires par rapport à la situation actuelle.
- Le Port a précisé que les cahiers des charges de consultation des entreprises pour les travaux (dans le cadre de dialogues compétitifs) intégreraient des exigences qualitatives pour tenir compte des différents enjeux environnementaux identifiés (certaines de ces dispositions figurent déjà dans la charte de développement durable de la place portuaire de La Rochelle).

## AVIS DU GARANT SUR LE DÉROULÉ DE LA CONCERTATION

Eu égard aux enjeux et à la spécificité de la concertation les garants se sont attachés à considérer particulièrement la satisfaction des indicateurs suivants pour apprécier la validité de la concertation :

- L'information suffisante du public ;
- La disponibilité du maître d'ouvrage ;
- La transparence et l'accessibilité de l'information ;
- La variété des possibilités de contribution ;
- La réalité des marges de manœuvre.

Les initiatives déployées par le grand port maritime pour diffuser l'information, faire connaître le projet et la démarche de concertation, avant et tout au long du calendrier, peuvent être considérées comme adaptées aux enjeux et aux objectifs ; la disponibilité et la réactivité du maître d'ouvrage, à tous les niveaux de responsabilité, ont été constantes, dès la phase préparatoire et pendant toute la durée de la concertation<sup>7</sup> ; l'accessibilité et la transparence de l'information ont été reconnues ; les modes participatifs sont apparus suffisamment variés et adaptés ; le grand port maritime s'est enfin engagé de façon explicite à tenir compte des préoccupations du public dans sa décision et la finalisation de son projet<sup>8</sup>.

Compte tenu de l'objet de la démarche (élargissement au grand public d'un dispositif de dialogue territorial global et continu) et après vérification des dispositions prises par le maître d'ouvrage pour solliciter le public et recevoir ses avis, le garant considère que la concertation préalable organisée sous l'égide de la CNDP est valide.

## RECOMMANDATIONS AU MAÎTRE D'OUVRAGE SUR LES MODALITÉS D'INFORMATION ET DE PARTICIPATION DU PUBLIC À METTRE EN ŒUVRE

Dans la continuité du dialogue institué avec le public et les acteurs et dans l'esprit de la concertation préalable les garants formulent auprès du maître d'ouvrage les recommandations suivantes :

- **Poursuivre et structurer le dialogue territorial engagé** et considérer la concertation avec le grand public comme une contribution positive à la conduite du projet au même titre que les aspects techniques, économiques, juridiques ou financiers. Cette disposition implique de ne pas brûler les étapes et d'intégrer la concertation comme élément intrinsèque du calendrier du projet. Cette organisation devrait prévaloir de façon pérenne.
- De la même façon que le Port a élaboré sa charte de développement durable associant les opérateurs de la place portuaire le maître d'ouvrage pourrait contractualiser ses engagements avec les parties prenantes, éventuellement par **la signature de la charte de la participation proposée par le ministère** ou d'un protocole d'engagement qui s'en inspirerait.
- **Le continuum de la relation avec le public** pourrait utilement être assuré au travers de la **création d'un comité de suivi** composé des différentes associations représentatives du public. Ce comité veillerait notamment à la transparence de l'information et à l'élaboration d'indicateurs de mesure environnementaux partagés.

---

<sup>7</sup> On doit toutefois regretter son refus de considérer la proposition d'une réunion complémentaire exprimée par une association locale.

<sup>8</sup> Ces appréciations sont corroborées par de nombreux témoignages du public.

## Bilan du garant – Port Horizon 2025 La Rochelle

- Le sujet du **dragage et du déroctage devrait faire l'objet**, le moment venu, **d'une réunion de concertation spécifique** pour présenter les solutions retenues et les précautions prises.
- **Le renforcement de la coordination** avec les collectivités et les entreprises du port permettrait la mise au point et l'application rapides de solutions lorsque le sujet ne relève pas explicitement de la compétence du Port (ex : signalisation routière).
- D'une façon générale le maître d'ouvrage doit **toujours s'attacher à expliciter ses choix**, qu'ils soient stratégiques ou opérationnels.
- Il y a lieu d'étudier la meilleure façon, en fonction des possibilités et des contraintes juridiques, **d'associer le comité de quartier à la gouvernance du Port**, par exemple comme membre observateur au conseil de développement.

Le 18 avril 2018

Claude RENOU

Garant de la concertation préalable





Commission nationale  
du **débat public**

244 boulevard Saint-Germain  
75007 Paris - France  
T. +33 (0)1 44 49 85 50  
[contact@debatpublic.fr](mailto:contact@debatpublic.fr)  
[www.debatpublic.fr](http://www.debatpublic.fr)